

Notice méthodologique

TITRE DE LA FICHE D'INDICATEURS

Programmes mis en place par les communes en faveur de l'environnement

CATÉGORIE PRINCIPALE

Éléments de gestion environnementale

THÉMATIQUE PRINCIPALE

Gestion de la qualité des milieux

CATÉGORIE SECONDAIRE

Composantes environnementales et liens environnement-santé

THÉMATIQUE SECONDAIRE

Faune, flore et habitats

SECTION 1 : AUTEUR

Nom	THIRY
Prénom	Violaine
E-mail	violaine.thiry@spw.wallonie.be
Tél	081/33.51.85

SECTION 2 : CONTEXTUALISATION DE LA FICHE D'INDICATEURS

Titre	Programmes mis en place par les communes en faveur de l'environnement
Définition(s) de la fiche d'indicateurs	<p>La fiche d'indicateurs fait état de la mise en place par les communes wallonnes de programmes en faveur de l'environnement. Les différents programmes pris en compte sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Semaine de l'arbre ;- Contrat de rivière ;- Fauchage tardif des bords de routes ;- Plan Maya ;- Opération combles et clochers ;- Plan communal de développement de la nature (PCDN) ;- Projet AlterIAS (<i>Alternatives to invasive alien species</i>) ;- Cimetière Nature ;- Conseiller en environnement subventionné par le Service public de Wallonie (SPW) ;- Parc naturel. <p>La fiche d'indicateurs présente d'une part le taux d'adhésion des communes à ces programmes et d'autre part, pour chaque programme, le nombre de communes participantes.</p>
Référence(s) (définition)	<ul style="list-style-type: none">- Semaine de l'arbre : http://environnement.wallonie.be/semaine%2Darbre/index.html#main- Contrat de rivière : AGW du 13 novembre 2008 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière. En ligne.

	<p>https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=12737 (consulté le 30/04/2019) http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere/</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fauchage tardif des bords de routes : http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/Bords_de_route.htm http://biodiversite.wallonie.be/fr/les-bords-de-routes.html?IDC=3645 - Plan Maya : http://biodiversite.wallonie.be/fr/plan-maya.html?IDC=5617 - Opération combles et clochers : http://biodiversite.wallonie.be/fr/combles-et-clochers.html?IDC=6232 - PCDN : AGW du 27 mai 1999 relatif à l'établissement et au financement des plans communaux d'environnement et de développement de la nature. En ligne. http://environnement.wallonie.be/legis/general/dev007.htm (consulté le 30/04/2019) http://biodiversite.wallonie.be/fr/pcdn.html?IDC=3158 - Projet AlterIAS : http://www.alterias.be/fr/ - Cimetière Nature : http://biodiversite.wallonie.be/fr/cimetieres-nature.html?IDC=5930 - Conseiller en environnement subventionné par le SPW : AGW du 20 décembre 2007 portant exécution du décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement. En ligne. http://environnement.wallonie.be/legis/Codeenvironnement/codeRLI003.htm (consulté le 30/04/2019) - Parc naturel : Décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels. En ligne. Consolidation officielle. http://environnement.wallonie.be/legis/parcspacesverts/parc001.htm (consulté le 30/04/2019) http://www.parcsnaturelsdewallonie.be/
Raison d'être de la fiche d'indicateurs	Face à la détérioration des habitats naturels et au déclin des espèces, la préservation de la biodiversité au sein des seules zones protégées n'est pas suffisante : il est essentiel de tenir compte de la biodiversité sur l'ensemble du territoire. Les communes ont un rôle à jouer dans ce contexte : elles ont la possibilité de mettre en place sur leur territoire différents programmes en faveur de l'environnement avec le soutien financier et/ou l'aide logistique de la Wallonie. Le suivi de la mise en place par les communes de ces programmes en faveur de l'environnement permet de rendre compte des efforts consentis pour enrayer la perte des habitats naturels et le déclin de la biodiversité sur l'ensemble du territoire.

SECTION 3 : MÉTHODOLOGIE

INDICATEURS N°1 ET N°2

Titre	Indicateur N°1 Programmes mis en place par les communes wallonnes en faveur de l'environnement.
--------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Taux d'adhésion des communes selon le nombre de programmes mis en place (situation au 01/06/2019)</p> <p>Indicateur N°2 Programmes mis en place par les communes wallonnes en faveur de l'environnement. Taux d'adhésion des communes par programme (situation au 01/06/2019)</p>
<p>Description des paramètres présentés</p>	<p>Indicateur N°1 L'indicateur présente le taux d'adhésion des communes aux différents programmes considérés (proportion et nombre de communes participant à 1 programme, proportion et nombre de communes participant à 2 programmes...).</p> <p>Indicateur N°2 L'indicateur présente, pour chaque programme, le taux d'adhésion et le nombre de communes participantes.</p> <p>Précisions quant aux différents programmes pris en compte (année de lancement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semaine de l'arbre (2003) : <p>Dans le cadre de la semaine de l'arbre, les communes peuvent solliciter une aide pour la réalisation de quatre types d'actions : la distribution de plants aux particuliers, la plantation dans un espace public, l'aménagement d'un espace vert public et la plantation d'une haie champêtre (à noter que ce dernier type d'actions n'a pas été reconduit à partir de 2017). Les communes peuvent déposer leur candidature chaque année (un dossier par année et par type d'actions). Ce programme existe depuis 2003.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat de rivière (1993) : <p>Les contrats de rivière sont des structures de gestion participative qui ont pour objectif de faire collaborer tous les acteurs d'un même sous-bassin hydrographique, qu'ils soient issus des sphères administrative, politique, économique, associative ou scientifique. Ils constituent un outil favorisant la mise en œuvre, à l'échelon local, des objectifs de la directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE¹ via l'élaboration et la concrétisation de programmes d'actions triennaux. La mise en œuvre de ces programmes d'actions vise la valorisation des ressources en eau ainsi que la restauration et la protection des cours d'eau et de leurs abords. À noter qu'une commune peut être partenaire de plusieurs contrats de rivière. Ce programme existe depuis 1993.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fauchage tardif des bords de routes (1995) : <p>La gestion intensive des bords de route (fauche très régulière) ne permet qu'aux essences à croissance rapide de persister. Les communes participant à l'opération de fauchage tardif s'engagent, pour les bords de route concernés, à limiter le nombre de fauchage à un seul passage annuel et à le réaliser en fin de saison (après le 1^{er} août ou idéalement après le 1^{er} septembre), ce qui permet aux plantes de croître, fleurir et fructifier. Cette action favorise également le cortège d'espèces associées. Ce programme existe depuis 1995.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan Maya (2011) : <p>Le Plan Maya a pour objectif de participer à la sauvegarde les populations d'abeilles et d'insectes butineurs en Wallonie. Les communes qui adhèrent au Plan Maya s'engagent à</p>

¹ Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. En ligne. Consolidation officielle. <http://data.europa.eu/eli/dir/2000/60/oj> (consulté le 30/04/2019)

réaliser des aménagements favorables aux insectes pollinisateurs (plantation de végétaux mellifères, établissement d'un plan de réduction des pesticides et d'un plan de gestion différenciée des espaces verts, soutien aux apiculteurs...) ainsi que des actions de sensibilisation. Il existe un socle commun de dispositions à mettre en place obligatoirement, complété par des mesures facultatives (à raison d'au moins une mesure au choix par année d'engagement). Des subsides spécifiques peuvent être demandés. Ce programme existe depuis 2011.

- Opération combles et clochers (1995) :

En vue de la protection des espèces qui occupent les combles et les clochers (chauves-souris et oiseaux comme les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs), les communes impliquées dans l'opération combles et clochers ont réalisé divers aménagements favorables à ces espèces : aménagement de chiroptières (entrée spécialement conçue pour permettre l'accès des chauves-souris), occultation des lucarnes pour limiter l'entrée de lumière, pose de nichoirs...). Ce programme existe depuis 1993 mais est à présent suspendu (à noter que l'engagement de nouvelles communes dans l'opération est suspendu mais les aménagements réalisés dans les communes engagées doivent perdurer. Des subsides peuvent encore être obtenus par ces communes pour la modification d'aménagements ou la réalisation de nouveaux aménagements, mais pas pour l'entretien d'aménagements existants. Les bâtiments hébergeant des colonies importantes ou des espèces rares font encore l'objet d'un suivi).

- Plan communal de développement de la nature (1995) :

Le PCDN est un outil proposé aux communes pour organiser la prise en compte de la nature sur leur territoire, de façon durable et en impliquant tous les acteurs locaux. Chaque commune investie dans une telle démarche élabore son propre plan sur base de l'étude du réseau écologique de son territoire. Le PCDN est basé sur deux piliers : la réalisation de projets (plantation de vergers, réhabilitation de sentiers, création de mares...) et la sensibilisation continue de l'ensemble de la population. Des subsides spécifiques peuvent être demandés. Ce programme existe depuis 1995.

- Projet AlterIAS (2010) :

Le projet AlterIAS visait à sensibiliser l'ensemble des acteurs de la filière horticole ornementale (du producteur au consommateur) à la problématique des plantes exotiques envahissantes afin de réduire les introductions volontaires de ces espèces dans les jardins, parcs, étangs d'agrément, espaces verts et bords de routes. Ces milieux constituent les points de départ des invasions de ces espèces dans les milieux naturels. Les communes qui ont adhéré se sont engagées à recourir à des essences indigènes pour leurs plantations. Ce programme existe depuis 2010 mais est à présent suspendu (les communes engagées sont toutefois censées poursuivre leur action).

- Cimetière Nature (2015) :

Dans le cadre de la labellisation Cimetière Nature, les communes s'engagent à réintégrer la biodiversité dans les cimetières communaux de façon progressive et continue et participent ainsi à la densification de l'infrastructure verte et au développement du potentiel d'accueil de la vie sauvage au cœur de l'activité humaine. Une commune participante n'est pas tenue d'aménager tous ses cimetières ; une commune s'engage à obtenir le label pour un certain nombre de cimetières. Il existe trois paliers de labellisation en lien avec la réalisation des objectifs à atteindre. Il n'y a pas de subside spécifique à ce programme. Ce programme existe depuis 2015.

	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller en environnement subventionné par le SPW (2008) : <p>Depuis 2008, les communes peuvent solliciter annuellement auprès du SPW l'octroi d'une subvention pour l'engagement ou le maintien d'un conseiller en environnement. Le rôle de celui-ci est notamment de coordonner l'ensemble des autres programmes en faveur de l'environnement et de créer un dialogue avec la population en vue d'assurer la promotion et la mise en œuvre de toute mesure favorable à l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel (1979) : <p>Les communes peuvent s'associer pour créer un parc naturel, c'est-à-dire un territoire rural d'un haut intérêt biologique et géographique. Elles s'engagent ainsi, entre autres, à assurer la protection, la gestion et la valorisation des patrimoines naturel et paysager du parc naturel, à contribuer, dans les limites du périmètre du parc naturel, à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable, et à organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public. Le premier parc naturel a été créé en 1979 (année d'approbation provisoire du parc naturel Hautes-Fagnes - Eifel).</p>
Unité(s)	Sans objet
DONNÉES UTILISEES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES	
Fournisseur des données	<ul style="list-style-type: none"> - Semaine de l'arbre, Fauchage tardif des bords de routes, Plan Maya, Opération combles et clochers, PCDN, Projet AlterIAS, Cimetière Nature et Parc naturel : SPW - Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement - Département de la nature et des forêts - Direction de la nature et des espaces verts - Contrat de rivière : SPW - Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement - Département de l'environnement et de l'eau - Direction des eaux de surface - Conseiller en environnement subventionné par le SPW : SPW - Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement - Département du développement, de la ruralité et des cours d'eau et du bien-être animal - Direction du développement rural
Description des données	<ul style="list-style-type: none"> - Semaine de l'arbre : nombre de dossiers de candidatures déposés par commune et par type d'actions - Contrat de rivière : liste des communes partenaires par contrat de rivière - Fauchage tardif des bords de routes : liste des communes participant à l'opération de fauchage tardif des bords de route - Plan Maya : liste des communes ayant reçu la labellisation Maya - Opération combles et clochers : liste des communes participant à l'opération combles et clochers - PCDN : liste des communes ayant établi et signé une charte PCDN - Projet AlterIAS : liste des communes ayant adhéré au projet AlterIAS - Cimetière Nature : liste des communes ayant reçu le label Cimetière Nature

	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller en environnement subventionné par le SPW : liste des communes qui ont un conseiller en environnement subventionné par le SPW - Parc naturel : liste des communes associées pour la création d'un parc naturel.
Traitement des données	Sans objet
INDICATEUR N°3 (CARTE)	
Titre de la carte	Programmes mis en place par les communes wallonnes en faveur de l'environnement (situation au 01/06/2019)
Fournisseur des données	Idem indicateurs N°1 et N°2
Description des données	Idem indicateurs N°1 et N°2
PARAMÈTRES NON ILLUSTRÉS	
Définition et méthodologie d'élaboration des paramètres	Sans objet

SECTION 4 : LIMITES DES INDICATEURS	
Champs de la fiche d'indicateurs	Dix programmes sont pris en considération dans cette fiche d'indicateurs mais il existe d'autres types d'initiatives communales individuelles, d'actions ponctuelles ou de plans dont certaines parties sont dédiées à l'environnement.
Manque de données	En ce qui concerne le Conseiller en environnement, la fiche d'indicateurs ne prend en compte que les conseillers en environnement qui sont subventionnés par le SPW. Certaines communes disposent d'un conseiller en environnement mais ne demandent pas de subside au SPW ; ces communes n'ont pas été prises en compte dans le cadre de cette fiche d'indicateurs.
Précision des données	En ce qui concerne le Contrat de rivières, une commune peut être partenaire d'un seul ou de plusieurs contrats de rivière. Cette fiche d'indicateurs ne fait pas la distinction.
Capacité à objectiver la problématique	<p>L'adhésion d'une commune à un programme ne garantit pas la mise en œuvre effective des actions prévues dans le cadre de ce programme et par conséquent ne garantit pas automatiquement des effets positifs sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'établissement d'un PCDN dans une commune ne fournit pas la garantie que l'ensemble des actions prévues dans ce cadre seront mises en œuvre. - La présence d'un conseiller en environnement subventionné par le SPW ne présume pas automatiquement de la mise en œuvre d'actions positives. À l'inverse, qu'une commune ne dispose pas d'un conseiller en environnement subventionné par le SPW ne signifie pas forcément qu'elle ne prend pas d'initiative en faveur de l'environnement. - En ce qui concerne les programmes suspendus Projet AlterIAS et Opération combles et clochers, les communes sont censées poursuivre leurs actions mais aucun contrôle n'atteste que c'est bien le cas.

	<ul style="list-style-type: none"> - En ce qui concerne la Semaine de l'arbre, une commune est comptabilisée comme participant au programme si elle a déposé au minimum un dossier de candidature depuis le début de l'encodage des données. Cette fiche d'indicateurs ne fait donc pas la distinction entre les communes ayant déposé un grand nombre de candidatures et celles qui en ont déposé peu.
Remarque	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut préciser que la propension d'une commune à s'associer pour créer un parc naturel repose évidemment sur l'intérêt biologique de l'environnement de cette commune (une commune urbaine n'a pas la possibilité de créer un parc naturel au contraire d'une commune rurale). - À noter qu'étant donné que deux programmes sont suspendus (depuis 2012 pour l'opération combles et clochers et depuis 2018 pour le projet AterIAS), plus aucune commune ne peut atteindre un taux de participation de 100 % depuis lors.

SECTION 5 : ÉLABORATION DE L'ÉTAT ET DE LA TENDANCE

Paramètre évalué par le pictogramme	Participation des communes aux programmes
ÉTAT	
Méthode d'attribution	L'état n'est pas évaluable étant donné que seuls trois programmes font l'objet d'un objectif chiffré (Cimetière Nature, PCDN et Fauchage tardif des bords de routes).
Norme utilisée (si pertinent)	Objectifs du "Réseau Wallonie Nature" à l'horizon 2018. À l'horizon 2018 : (i) 100 cimetières labellisés Cimetière Nature, (ii) 100 communes disposant d'un PCDN, (iii) toutes les communes (262) participant au Fauchage tardif des bords de routes
Référence(s) pour cette norme	Réseau Wallonie Nature. Catalogue d'actions. En ligne. http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/catalogue-rwn-2015.pdf?ID=33066&saveFile=true (consulté le 30/04/2019)
TENDANCE	
Méthode d'attribution	Évaluation globale de l'adhésion des communes aux différents programmes
Norme utilisée (si pertinent)	Pas de référentiel
Référence(s) pour cette norme	Sans objet

SECTION 6 : MISES A JOUR

Date de dernière mise à jour de cette fiche méthodologique	Juillet 2019
-------------------------------------------------------------------	--------------